

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 1035 fr.
On s'abonne...
Chez tous les Libraires:
A PARIS,
Chez DONGREL et RULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Reclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues, et de ne pas payer
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Mai 1876.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux
préfets la circulaire suivante.

Paris, le 5 mai 1876.

Monsieur le préfet,

Au moment même où le ministère,
constitué après les dernières élections, pre-
nait possession du pouvoir, il signalait,
dans une déclaration lue le même jour dans
les deux Chambres, la nécessité absolue de
remettre aux communes les précieuses li-
bertés qu'elles avaient perdues.

Quelques semaines plus tard, à la
séance du 5 avril, j'avais l'honneur, au nom
du gouvernement, de déclarer devant la
Chambre des députés que la loi qui permet
de prendre le maire et les adjoints en dehors
du conseil municipal est une loi jugée et que
le ministère était résolu à ne point user
d'une loi semblable.

Dès la rentrée des Chambres, je dépo-
sai le projet de loi élaboré par la commis-
sion municipale extra-parlementaire nom-
mée le 2 avril dernier. Mais je dois, dès ce
moment, rétablir entre les conseils élus et
les représentants du pouvoir municipal une
harmonie indispensable. Le Gouvernement
a pris par suite, sur ma proposition, la ré-
solution de remplacer tous les maires et les
adjoints choisis en dehors des conseils mu-
nicipaux.

Cette mesure, monsieur le préfet, étant
inspirée uniquement par des considérations
d'ordre général, perd nécessairement vis-à-
vis de ceux qu'elle va atteindre tout caractè-
re irritant et personnel.

Vous comprenez combien l'exécution
de cette mesure est urgente, et je vous in-
vite, en conséquence, à me faire parvenir,
dans le plus bref délai possible, vos propo-

sitions pour la reconstitution immédiate des
municipalités.

Recevez, monsieur le préfet, l'assu-
rance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
A. RICARD.

Le ministre de l'intérieur a également
adressé aux préfets (personnellement) la cir-
culaire suivante :

Paris, le 6 mai 1876.

Monsieur le préfet,

La Constitution votée par l'Assemblée
nationale, ratifiée par les électeurs, prati-
quée avec tant de loyauté et de patriotisme
par M. le maréchal de Mac-Mahon, prési-
dent de la République, aurait suffi dans tout
autre temps pour donner à l'administration
reconstituée son véritable caractère; mais
les circonstances qui ont précédé ces événe-
ments, et dont l'effet ne pouvait cesser en
un jour, exigent davantage.

Depuis quelques années, les hommes
proposés à la conduite des affaires du pays
ont pu croire que, le régime politique n'é-
tant pas fixé, ils pourraient, sans manquer
à leurs devoirs, conserver ouvertement leurs
opinions personnelles et en préparer le suc-
cès. De là des équivoques et des contradic-
tions qui ont dérouter et blessé le sentiment
public. Il est donc nécessaire de faire ces-
ser des doutes injurieux pour le gouverne-
ment, de faire tomber des défiances que le
passé peut justifier et de ruiner dans l'es-
prit des partis des espérances désormais fa-
ctieuses.

C'est pourquoi vous devez, si vous ne
l'avez point fait encore, déclarer nettement
qui vous êtes. Vous êtes le représentant de
la République dans votre département;
vous êtes appelé à coopérer à une œuvre de
conciliation et d'apaisement que vous pour-
suivrez avec une inaltérable constance sur
le terrain administratif, mais qui, dans le
domaine politique, ne doit se prêter à au-
cune équivoque ni à aucune complaisance.

Le régime constitutionnel a ses règles

propres auxquelles, dans un autre ordre
d'idées, vous devez conformer votre con-
duite. L'harmonie des pouvoirs organisés,
si nécessaire à leur œuvre commune, exige
dans leurs rapports respectifs une déférence
et des égards mutuels. Vous ne méconnai-
trez pas cette obligation dans vos relations
avec les conseils électifs qui fonctionnent
près de vous. Même dans les régions où
vous êtes placé, on s'est cru parfois autorisé,
pour des divergences d'opinions politiques,
à manquer à ces devoirs envers des élus du
pays. C'est un tort, et ce tort s'aggrave en
raison de votre responsabilité, parce qu'il
occasionne presque toujours des difficultés
dans la conduite des affaires.

Sans insister davantage sur ces devoirs
de courtoisie que nos mœurs démocratiques
seules rendraient si naturels, le moyen d'en-
tendre avec les corps délibérants les rela-
tions qui conviennent est de respecter scru-
puleusement les attributions de chacun. Ce
devoir est et deviendra pour nous, à mesure
que nous avancerons dans la voie libérale,
à la fois plus impérieux et plus difficile, car
il exige de la part du gouvernement et de
l'administration une sorte de désintéresse-
ment et en même temps une vigilance atten-
tive. Les libertés rendues aux conseils lo-
caux sont en quelque sorte détachées de
l'ensemble des attributions qui avaient été
concentrées entre les mains de l'administra-
tion. Nous devons faciliter au pays la re-
prise de possession de ses propres affaires,
et en même temps veiller à maintenir au
pouvoir central la part qu'il importe au
bien de l'Etat de lui réserver.

La disposition aux empiètements est
naturelle dans les corps constitués qui ne
sont émancipés que d'hier. Votre devoir est
d'y résister, mais en vous défendant de cette
préoccupation jalouse qui fait naître les con-
flits et les envenime.

Ainsi, l'administration, déposant une
charge excessive, contribuera à transformer
l'Etat sans l'affaiblir. Elle a été, depuis des
siècles, et elle restera une des grandes for-
ces du pays; mais il faut que cette force, se
pliant à un usage nouveau, habitue la na-

tion à se servir, sans péril pour sa prospé-
rité et pour sa puissance, des libertés
qu'elle a conquises.

Vous êtes l'intermédiaire naturel entre
les citoyens et le pouvoir central. Le devoir
de bienveillance et d'impartialité que ce rôle
vous impose vous sera facile, si vous consi-
derez que la République exclut, dans le gou-
vernement, toute idée de parti.

Vous, monsieur le préfet, vous représen-
tez un gouvernement qui n'est ni celui d'une
classe particulière de citoyens, ni celui d'une
secte; aussi n'est-il pas à craindre que l'es-
prit de parti guide votre conduite envers les
hommes ou dicte vos décisions dans les af-
faires. De même, dans l'exercice des pou-
voirs qui vous appartiennent, pour remplir
votre mission d'ordre et de sécurité sociale,
vous ne chercherez pas des prétextes pour
sacrifier légèrement des droits individuels,
d'autant plus sacrés qu'ils sont les droits des
faibles.

La République ne méritera la recon-
naissance du pays qu'à la condition de met-
tre fin à nos divisions, de satisfaire les grands
intérêts créés chaque jour au sein d'une so-
ciété industrielle, de faire enfin que la
France apaisée, rassurée, protégée sans con-
trainte, jouisse du bonheur réservé aux na-
tions libres, bonheur qui consiste à se sentir
vivre et à concevoir d'elles-mêmes une légi-
time fierté.

Vous êtes, monsieur le préfet, un des
instruments de cette grande œuvre. Le gou-
vernement compte sur vous pour faire sen-
tir, dans votre département, les bienfaits de
notre régime politique si noble en sa simpli-
cité. Vous êtes aussi, pour une grande part,
responsable du sort des populations que
vous administrez; et, lorsque j'évoque par
la pensée le résultat que j'attends de vos ef-
forts et de ceux de vos collègues, je crois
pouvoir affirmer que telle sera votre action,
tel sera aussi le jugement que porteront sur
la République les nations qui nous obser-
vent.

Recevez, monsieur le préfet, etc.

Le ministre de l'intérieur,
A. RICARD.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SAGAR DES VOSGES.

(Suite.)

Baptiste aida sans façon à tous ces préparatifs
d'un souper qui n'avait été ni offert ni accepté,
mais qui, aux yeux du seigneur, semblait une obliga-
tion, et aux siens une sorte de droit. Il alla chercher
au dehors les copeaux dont Charlotte avait besoin,
prit la cruche de terre qu'il remplait à la source, et
descendit l'énorme niche de pain noir posée sur
une planche élevée. Tous ces petits services étaient
entremêlés de plaisanteries ou de mots d'amitié qui
mettaient en joie le cœur de la jeune fille. Baptiste
avait cette bonne humeur qui, comme les rayons
de soleil, fond toutes les glaces et dissipe tous les
nuages. Resté orphelin de bonne heure, il avait
pris les hommes pour parents et leur avait tendu
les mains avec un sourire. Quelques-uns s'étaient
bien refusés à l'avance cordiale, mais la plupart y
avaient répondu par sympathie ou par imitation. Sa
confiance avait excité la confiance; les bons rap-

ports s'étaient trouvés entretenus par sa gaieté. On
aimait à le voir, comme on aime à voir un beau
jour; sa présence était de bonne augure; aussi
avait-il surmonté plus facilement qu'un autre les
obstacles. Connue de tout le monde, tout le monde
lui avait prêté la main.

Hubert seul lui en voulait de cette chance heu-
reuse, opposée à sa mauvaise fortune. Deux ou trois
fois le jeune fermier s'était d'ailleurs trouvé, sans
le vouloir, sur son chemin, et le sagar lui en gar-
dait rancune.

Dans ses préventions superstitieuses, il regardait
Baptiste comme l'ennemi de naissance placé près
de lui par le mauvais sort pour moissonner ce qu'il
semait.

Cependant la familiarité amicale du jeune fermier
finit par le dérider malgré lui. Sans perdre sa dé-
fiance, il l'oublia un instant. La bouteille d'eau-
de-vie avait échauffé la conversation et faisait ou-
blier les heures; mais chacun des buveurs s'exal-
tait dans le sens de son caractère, et, à mesure que
Baptiste se montrait plus ouvert et plus gai, Hubert
devenait plus inquiet et plus sombre. Il repassait
l'une après l'autre toutes les circonstances qui
s'étaient trouvées défavorables, en rappelant que
chaque désastre lui avait été annoncé par un signe
de mauvais augure.

La nuit était venue depuis longtemps, et le vent
qui s'était élevé sifflait avec fureur dans la toiture

de la cabane. Plusieurs fois Baptiste avait voulu se
lever et partir; mais Charlotte le retenait par quel-
que regard amical, et Hubert remplissait de nou-
veau son petit verre en lui souhaitant de ne faire
aucune mauvaise rencontre.

Ne craignez rien, répondait Baptiste en riant;
les mauvaises rencontres dont vous parlez ne sont
que pour ceux qui ont le temps d'y penser, et moi
j'ai bien d'autres occupations! Je vais repasser
dans mon esprit, en marchant, tous les ordres à
donner ce soir, et tous les gens à avertir sur la
route. Croyez-moi, sagar, si vous prenez une tren-
taine d'arpents à fermage, les apparitions ne vous
tourmenteraient plus.

Mon frère en a bien eu l'idée, dit Charlotte.

D'affirmer de la terre? reprit Baptiste; Dieu
me sauve! Est-ce que sérieusement il voudrait
louer le fonds des Aunes?

Qui te le fait croire? demanda Hubert soup-
çonneux.

C'est un bruit dans le pays, reprit le jeune
homme; mais j'ai répondu que vous m'en auriez
parlé, vu que les terres touchent à ma ferme, et
que je pourrais avoir l'idée de les joindre à mon
bail.

Le sagar fit un mouvement.

Voyons, ça vous fâcherait-il? continua le
jeune paysan qui le regardait en face. Dans ce cas,
faut avertir: entre voisins on doit avoir confiance.

— Eh bien!... quand ça serait? répondit Hubert
d'un air morose.

— Alors ça est! reprit Baptiste; à la bonne
heure, on se le tiendra pour dit, sagar; bonne
chance que je vous souhaite!

Dieu vous entende! répliqua la jeune fille
avec un soupir; mon frère serait moins tristement
dans la vallée, et le labourage lui donnerait plus de
profits. C'est une rude vie qu'il mène ici, savez-
vous? Tout l'hiver sur les hauteurs pour couper le
bois ou conduire la schlette le long des pentes; tout
l'été sciant les planches près de la cabane; et, sauf
quand je viens le voir, jamais de compagnie!

Vraiment, j'aimerais autant être étendu entre
les quatre planches de ma bière que de vivre dans
cette solitude! s'écria Baptiste. Que pouvez-vous
faire, sagar, de vos longues veillées?

Ce que l'homme fait partout, répondit Hubert,
qui continuait à boire, me défendre contre les
esprits de malice.

Viennent-ils donc vous tourmenter jusqu'ici?

Ne sais-tu pas que vers la minuit ils remplis-
sent la montagne?

— Vous les avez vus?

— Bien des fois, quand je revenais d'en haut,
la cognée sur l'épaule et ma gourde vide.

(La suite au prochain numéro.)

L'Echo universel publie l'entrefilet suivant :

« Le meilleur argument contre l'amnistie vient de nous être fourni par M. le Président de la République. Il est, en effet, un moyen d'enlever à l'amnistie l'ombre même d'un prétexte : c'est d'user largement du droit de grâce. Nous apprenons que le maréchal de Mac-Mahon, non content de relever en partie ou en totalité de leurs peines ceux de nos confrères de province qui ont été condamnés pour délits de presse, se dispose à accorder une grâce à peu près complète à tous les condamnés dans l'affaire du comité central de Marseille, et on assure que des grâces assez étendues vont être également accordées à ceux des déportés de la Nouvelle-Calédonie qui les ont méritées par leur bonne conduite. Nous avons déjà dit que la grâce n'était point l'amnistie ; la grâce supprime la souffrance, mais n'a jamais pour effet d'effacer la condamnation, encore moins de réhabiliter le crime. Nous n'hésitions pas à féliciter le maréchal-président d'être entré dans cette voie. »

L'Echo est-il bien sûr que les mesures dont il parle constituent le meilleur argument contre l'amnistie ? D'ailleurs, qu'a-t-il besoin d'arguments contre l'amnistie, puisque pour lui comme pour tous les partisans de la République conservatrice du 25 février, l'agitation dont la réunion de la rue d'Arras a donné le signal n'est nullement sérieuse et ne présente pas même l'ombre d'un danger quelconque ?

Les généraux placés à la tête des corps d'armée doivent arriver prochainement au terme de leur commandement. Une décision spéciale du chef de l'Etat est nécessaire pour qu'ils puissent être maintenus à leur poste. Le bruit avait couru de la retraite de M. le duc d'Aumale, commandant du 7^e corps d'armée. Cette nouvelle a été démentie par le *Moniteur universel*, mais on désigne d'autres généraux qui remplissent les mêmes fonctions, comme ne devant pas les conserver. La politique ne serait pas, ajoute-t-on, étrangère aux dispositions qui seraient prises à ce sujet.

La commission du budget a tenu une séance dont le *Journal des Débats* fait le compte rendu suivant :

« La séance était présidée par M. Léon Gambetta ; elle a duré environ quatre heures. »

« On a commencé à entendre les rapports des commissions sur les travaux auxquels celles-ci se sont livrées durant les vacances. Les sous-commissions se sont occupées jusqu'ici principalement du budget des dépenses. »

« M. Lepère a présenté un rapport sur le budget des dépenses du ministère de la justice et des cultes. »

« De nombreuses réductions sont proposées. Elles portent en partie sur la suppression d'un certain nombre de chambres dans différentes cours d'appel et de différents tribunaux. »

« On a ajourné la discussion du budget spécial des cultes pour entendre des auteurs de l'amendement signé par MM. Boysset, Barodet, Louis Blanc, Floquet, Lockroy et sept autres de leurs collègues. Cet amendement a pour objet de supprimer le budget des cultes. »

« M. Bardoux, président de la quatrième sous-commission, a fait ensuite un rapport sur le budget des dépenses du ministère de l'instruction publique. »

« Diverses réductions sont demandées sur les crédits portés au budget de ce département ; mais, d'autre part, la sous-commission est d'avis d'inscrire, conformément au désir de M. Waddington, ministre de l'instruction publique, une augmentation de 3 millions destinée à l'enseignement supérieur, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire. »

« M. Albert Grévy, président de la deuxième sous-commission, a commencé à exposer le résultat de l'examen du budget des dépenses du ministère des affaires étrangères. »

« La sous-commission estime qu'il y a lieu d'opérer quelques réductions sur les crédits demandés et de refuser diverses augmentations de dépenses que M. le ministre des affaires étrangères sollicite. »

Le Conseil municipal de Paris, dans sa dernière séance, avait à s'occuper de la répartition du crédit de 123,600 fr. prévu au budget pour subventions aux établissements de bienfaisance. Le rapporteur, M. Thulié, a proposé de n'affecter aux établissements « dits religieux » que la somme de 33,300 fr., le surplus devant être laissé à la réserve générale pour encourager plus tard les sociétés laïques de bienfaisance qui pourront se former.

Les subventions demandées par l'administration pour un certain nombre d'œuvres charitables ont été rejetées.

Les conseillers municipaux de Paris ne peuvent admettre que les établissements « dits religieux » imposent aux assistés la production de certificats de baptême et de mariage ; c'est là, en effet, une exigence trop contraire aux doctrines qu'il est convenu d'appeler laïques, pour ne pas dire athées. A ce propos, nous remarquons dans le compte rendu du *Siècle* une variante sur laquelle nous demandons des éclaircissements. D'après ce compte rendu, la commission a proposé le rejet de la subvention de 10,000 fr. dont jouissait la *Société de Charité maternelle*, « par ce motif qu'on exige un certificat de mariage civil et religieux. » Comment ! le mariage civil lui-même deviendrait suspect et devrait être rayé du programme d'une société constituée d'après les théories du pur laïcisme ? Nous n'en serions, pour notre part, que médiocrement surpris ; mais la République conservatrice du 25 février permettra-t-elle à ses alliés de gauche de réaliser ce « progrès » ? Il nous plairait d'avoir à cet égard son opinion.

Le Conseil municipal n'a pas achevé son œuvre de réforme ; la suite du travail a été renvoyée à la prochaine séance, mais on peut être assuré que, cette fois, la fin répondra au début.

COMMENT LA PATRIE DES FRANÇAIS EST AU VATICAN.

A côté de la *Petite République française*, le *Petit National* fait ses petits efforts pour atteindre le même but. Il parle sans savoir ce qu'il dit, mais il parle, et il s' imagine qu'il dit quelque chose.

On fait ce qu'on peut.

« Les pèlerinages, dit-il, reflorissent dans le Midi comme aux plus beaux jours de l'ordre moral. » Tout le monde sait que les pèlerinages ont commencé sous la présidence de M. Thiers, qui ne les croyait pas dans nos mœurs ; tout le monde sait que le Nord ne pèlerine pas moins que le Midi ; mais le *Petit National* ne sait pas cela ; il n'a pas été à Montmartre depuis l'assassinat des généraux Clément Thomas et Leconte.

« Rome vient de voir arriver dans ses murs, continue-t-il, trois cents pèlerins français conduits par M. Desprez, archevêque de Toulouse. » Il y en a plus de mille en ce moment à Rome, et il y en a eu bien d'autres depuis le commencement de l'année, et il y en aura d'autres encore. Le *Petit National* pourra voir par là que ce n'est pas l'ordre moral qui provoquait les pèlerinages. Ce pauvre ordre moral, il les aurait bien supprimés, s'il l'avait pu, pour ne pas effaroucher ses ennemis. Mais, comme peut le voir le *Petit National*, on pèlerine encore plus sous « l'ordre immoral » que sous « l'ordre moral. »

Or, voici qui fera dresser les cheveux de terreur. « Pendant ce temps, poursuit le *Petit National*, s'il fallait en croire l'Agence Havas, les cardinaux y tiennent (à Rome) des conférences avec les représentants des grandes puissances pour arriver à soustraire, en tous pays, leurs menées et leurs intrigues à la surveillance du pouvoir civil. » Que veut dire le *Petit National* ? Qu'est-ce que ces conférences ? Qui sont ces représentants des puissances qui veulent soustraire les menées des cardinaux à la surveillance des puissances ? ces représentants des pouvoirs civils qui travaillent contre les pouvoirs civils ? Quelles sont ces menées ? quelles sont ces intrigues ? Nous défions bien le *Petit National* d'expliquer ce qu'il a voulu dire.

N'importe, il conclut : « Nous assistons ainsi au triomphe, à l'épanouissement du parti ultramontain, qui a fini par absorber tout le catholicisme. » Le parti ultramontain triomphe, parce que le Pape a été déposé de ses Etats, parce que le catholicisme est

persécuté en Prusse, en Suisse, menacé en France, et partout. Quel triomphe ! Si le *Petit National* ne se trompe pas, que doit-il penser des persécutions qui aboutissent à un pareil résultat ?

Ainsi « le catholicisme a fini par absorber tout le catholicisme. » Nous le croyons bien, puisque vous traitez d'ultramontains tous les catholiques.

Le *Petit National* explique la chose. Tous les catholiques sont des ultramontains, « c'est-à-dire qu'aujourd'hui les catholiques n'ont plus d'autre loi que le *Syllabus*, d'autre patrie que le Vatican. »

Nous demandons à tout homme sensé s'il y a là autre chose que des mots que le *Petit National* ne comprend pas lui-même. Qu'est-ce que le *Syllabus* ? Le *Syllabus* signale des erreurs qui sont condamnées par l'Eglise, et condamnées depuis des siècles. Nous défions le *Petit National* de nous indiquer une seule proposition du *Syllabus* qui ne soit pas condamnée par le Credo, par l'Evangile, par l'Eglise, bien avant le pontificat de Pie IX, et du temps même où le gallicanisme florissait dans toute sa splendeur.

Les catholiques croient les vérités enseignées par le Pape parlant comme chef de l'Eglise universelle, et condamnent toutes les erreurs qu'il condamne : cela peut-il les rendre moins bons Français ? L'enseignement du Pape est l'enseignement de l'Eglise catholique : si nous devons rejeter cet enseignement pour être de bons Français, il est donc impossible d'être Français et catholique ? Le *Petit National* n'oserait encore le soutenir ouvertement, quoique cela soit au fond de tous ses raisonnements. Alors il parle d'ultramontanisme et de *Syllabus*, — des épouvantails pour les sots.

Nous sommes trente-six millions de Français catholiques ; comme catholiques, nous recevons les enseignements du Saint-Siège ; comme Français, nous obéissons aux lois de notre pays, nous combattons pour lui, nous sommes prêts à donner pour lui notre vie ; nous l'avons montré dans la dernière guerre, les zouaves pontificaux l'ont montré à Patay et dans vingt autres combats. Il n'est pas démontré que les amis du *Petit National* aient les mêmes preuves de patriotisme à fournir.

Voilà comment notre patrie est au Vatican. J. CHANTREL.

Le bruit court que le général Cialdini serait nommé ministre d'Italie à Paris, en remplacement du chevalier Nigra.

Nous avons peine à croire cette nouvelle.

Le nom du général Cialdini est lié pour nous à de tristes souvenirs. C'est ce personnage qui a eu avec l'empereur Napoléon III cette fameuse entrevue de Chambéry, dans laquelle a été résolue l'invasion des Etats de l'Eglise. C'est lui qui écrasait à Castelfidardo la petite et brave armée du général de Lamoricière. C'est lui enfin qui personnifie ce scandaleux envahissement du territoire du Saint-Père, opéré contre tout droit des gens, et sans déclaration préalable des hostilités.

Sa nomination à Paris serait une insulte pour la France, qui était alors, en apparence du moins, la garante de la liberté du Souverain-Pontife, et qui avait reçu la parole du gouvernement sarde. Nous ne croyons donc pas à un pareil oubli de convenances de la part du cabinet italien, qui devrait se souvenir que l'Italie a été faite par notre épée, et qui doit, malgré notre situation présente, garder vis-à-vis de nous, par reconnaissance, certains ménagements.

Si, ce dont nous doutons jusqu'au dernier moment, si cette nouvelle était vraie, nous ne pourrions que rappeler à M. le duc Decazes l'attitude de l'Espagne. Le cabinet de Madrid ne fait pas grande figure dans le monde et ne passe point pour un modèle de dignité ; il n'a pourtant pas hésité à repousser la nomination de M. Jules Ferry qu'on lui offrait comme ambassadeur de France. Ne devrions-nous pas à notre tour refuser d'accepter le général Cialdini ? (Union.)

Les traitements de nos divers ambassadeurs et ministres plénipotentiaires figurent au budget de 1877 pour les sommes suivantes :

Ambassadeurs de France à Berlin, 100,000 francs ; Berne, 60,000 fr. ; Bruxelles, 60,000 francs ; Constantinople, 110,000 fr. ; Lon-

dres, 200,000 fr. ; Madrid, 121,000 fr. ; Rome (près du Pape), 110,000 fr. ; Pétersbourg, 250,000 fr. ; Vienne, 180,000 fr.

Ministres plénipotentiaires de France : Athènes, 60,000 fr. ; Buenos-Ayres, 70,000 fr. ; Copenhague, 50,000 fr. ; Dresde, 40,000 fr. ; Haye, 60,000 fr. ; Lima, 50,000 fr. ; Lisbonne, 60,000 fr. ; Munich, 50,000 fr. ; Pékin, 85,000 fr. ; Port-au-Prince, 30,000 fr. ; Rio-de-Janeiro, 80,000 fr. ; Rome (près Victor-Emmanuel), 100,000 fr. ; Santiago du Chili, 50,000 fr. ; Stockholm, 50,000 fr. ; Stuttgart, 50,000 fr. ; Tanger, 32,000 fr. ; Téhéran, 72,000 fr. ; Washington, 80,000 fr. ; Yokohama, 80,000 fr.

Ces chiffres étaient les mêmes pour les budgets précédents, sauf pour Berlin, qui était de 100,000 fr. pour Berlin et 40,000 fr. pour Vienne.

La *Correspondance politique* de Vienne donne les détails suivants sur les forces militaires du Monténégro :

Sur les 120,000 habitants de la province, il y a 60,000 hommes dont 20,000 seulement peuvent porter les armes. Ce chiffre représente le maximum des forces qui peuvent prendre part à un combat. Les troupes régulières du Monténégro sont de 10,000 hommes, un bataillon de gendarmes (*perjanici*), 600 hommes, et deux escadrons de cavaliers, ensemble 200 hommes, tout ce dont dispose le prince Nikitza en troupes régulières. Quant au second ban, c'est-à-dire la *landwehr*, il se compose de cadres de 48 bataillons de la milice, sur le pied de guerre, comptent 4,800 hommes ; à quoi il faut ajouter sept bataillons montagnans avec 26 pièces et 400 artilleurs de plus une compagnie de pionniers de 100 hommes. La levée en masse, qui comprend tous les hommes valides de 18 à 60 ans, peut fournir 25 bataillons à 700 hommes ensemble 20,000 hommes.

Cette *landwehr* peut rendre de grands services dans une guerre défensive à l'égard des formidables défilés de la Montagne Noire ; mais si le prince Nikitza veut prendre l'offensive, il se convaincra bientôt de l'insuffisance de ces forces. Il faut encore ajouter que l'armement laisse beaucoup à désirer. La garde et les *perjanici* seuls sont armés de fusils à aiguilles prussiens, le second ban n'a que des fusils se chargeant par la culasse, modifiés d'après le système russe Kerna, et pour la *landwehr*, il n'y a que 12,000 carabines Minié à tabatière. D'autre part, le Monténégro n'a qu'une confiance dans les fusils modernes se chargeant par la culasse, et préfère son fusil à pierre.

Quant à l'artillerie, le Monténégro possède 12 canons rayés de 4 centimètres système La Hite, qui lui ont été donnés par l'Autriche. Les autres pièces sont des canons autrichiens.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONFÉRENCE DE M. DU BREUIL.

Demain mardi 9 mai, à trois heures du soir, M. du Breuil, professeur d'arboriculture, fera, dans la salle de la Mairie de Sauray, une conférence sur le soufrage de la vigne et son application ;

Et, mercredi matin, à huit heures, continuera cette conférence au Jardin des Plantes.

Le service pour le repos de l'âme de M. Cesbron, curé de Saint-Pierre, aura lieu demain mardi, à dix heures.

Tous les fidèles de la paroisse et de la ville sont priés de vouloir bien y assister.

LES CONSEILS DE RÉVISION.

Au moment où ces conseils effectuent leur tournée sur toute la surface du territoire, nous apprenons que le ministre de la Guerre vient d'envoyer à tous les généraux commandants de corps d'armée des instructions relatives à la constatation de l'état physique des jeunes gens devant être présentés au conseil de révision tout entier.

Cette prescription, qui a pour but de soustraire les jeunes gens à une in-

curiosité, ne saurait être considérée en effet comme contraire au principe de la publicité des séances du conseil de révision. Seul, à l'avenir, le préfet pourra permettre l'entrée du lieu réservé pour cette inscription au père ou au tuteur du jeune homme examiné.

Nous ne saurions, d'ailleurs, assez rappeler aux jeunes gens compris dans le conseil qu'ils ont le plus grand intérêt à se présenter à la visite. Telle infirmité dont ils ne soupçonnent pas l'existence peut, en effet, motiver leur exemption du service militaire, si elle est reconnue par le médecin titulaire, si elle est reconnue par le médecin chargé d'assister le conseil de révision, tandis que, une fois inscrits sur la liste du recensement, ils ne sauraient être réformés que s'ils se trouvaient dans l'impossibilité absolue de faire aucun service.

Les Compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans et de l'Est viennent de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, entre autres, un nouveau tarif commun d'exportation dénommé E n° 124 (Orléans) et P V n° 2 (Est), pour le transport des vins, vinaigres et eaux-de-vie en fûts, de Saumur, Bordeaux-Bastide, La Rochelle, Rochefort, Agen, Cahors et Ville-neuve-sur-Lot à Batilly-Frontière. Ce tarif est applicable à dater du 5 mai courant.

La lettre suivante a été adressée par la Société centrale d'agriculture à tous ses correspondants et aux présidents des sociétés d'agriculture :

« Les blés provenant des semences exécutées pendant l'automne 1875 se présentent en ce moment sous des aspects très-variables. Dans diverses contrées leur végétation est très-satisfaisante et permet d'espérer qu'ils seront productifs; dans d'autres, au contraire, ils ont été en partie ou en totalité détruits par les intempéries.

En présence de cet état, la Société centrale d'agriculture de France a pensé qu'elle se devait à elle-même de faire une enquête, afin de savoir si les blés détruits ou qui ont beaucoup souffert pendant les mois de décembre, janvier et février appartiennent aux anciennes variétés françaises ou s'ils sont d'origine étrangère et d'une introduction assez récente.

Je viens, en conséquence, vous prier de vouloir bien faire part à la Société des faits que vous aurez observés à ce sujet. »

Une enquête du même genre a été commencée en même temps par la Société des agriculteurs de France. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qu'elles pourront présenter.

Un conseiller général républicain de Maine-et-Loire, et maire de la commune de Parçay, vient, sur la plainte de deux prêtres de cette paroisse, d'être condamné à trois cents francs d'amende et à deux cents francs de dommages-intérêts. Ce respectable fonctionnaire avait traité publiquement ces deux ecclésiastiques de *polissons et de voleurs*, les accusant d'avoir dérobé une somme de quatre mille francs. Il a tenu ce propos dans une altercation avec un de ses administrés, au sujet d'une autorisation de vente de journaux.

C'est une de ces boutades que se permettent ces messieurs de la république aimable.

Les lettres détournées de leur destination jouent décidément un grand rôle parmi les ressorts de la politique à la mode.

En voici encore une, écrite par M. Vérel, maire du Mans, laquelle, soustraite ou égarée de manière ou d'autre, est tombée entre les mains de *l'Avenir*, journal républicain de la Sarthe, qui la publie :

« Nous avons été placés par M. le maréchal de Mac-Mahon, dit M. Vérel, en sentinelles avancées de l'armée de l'ordre; si cette armée se retire en débandade, si quelques-uns de nos collègues la suivent en abandonnant leur place de combat, nous n'imiterons certes pas cet exemple, et nous attendrons que le maréchal nous relève du poste périlleux où il nous a placés. »

Faits divers.

Ainsi que nous l'avons annoncé, un terrible incendie a éclaté vendredi matin, à

trois heures et demie, à Charleville. Le collège a été complètement détruit, ainsi que la bibliothèque de la ville.

Sur 24,000 volumes que contenait la bibliothèque, 3,000 au moins ayant une grande valeur ont été détruits.

Toutes les toitures étaient envahies par les flammes avant que des secours aient pu être apportés.

Après beaucoup d'efforts, on est arrivé à préserver le séminaire, l'école normale, l'établissement des sœurs du Saint-Sépulchre et l'hospice, qui tous sont contigus aux bâtiments incendiés. A cinq heures, on était maître du feu.

Les collégiens ont pu se sauver tous, mais à demi-vêtus. On ne signale aucune victime. Tout était assuré. Les pertes sont évaluées à 300,000 fr., non compris les livres de la bibliothèque. Une grande consternation règne à Charleville et à Mézières.

La garnison, les pompiers et la population ont rivalisé de dévouement.

Les journaux de Paris nous apprennent la mort de Lesueur, l'excellent acteur du Gymnase. Ses souffrances étaient devenues horribles. Le pauvre artiste fit alors demander un prêtre et sembla retrouver un peu de calme lorsque le curé de Rueil se présenta pour lui administrer les dernières consolations. Les souffrances le reprirent presque immédiatement, et à onze heures du soir il rendait le dernier soupir. L'enterrement a eu lieu à l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Le sauvetage par les fenêtres. — L'incendie du théâtre de Rouen donne un intérêt d'actualité au procédé suivant, que nous trouvons décrit dans le *Bulletin de la Réunion des officiers*, pour opérer le sauvetage des personnes qui n'ont d'autre moyen, pour échapper aux flammes, que de sauter par les fenêtres.

Ces personnes doivent jeter par la croisée une corde ou des draps liés ensemble dont elles doivent garder un bout. En bas, les sauveteurs attachent à cette corde un câble ou une corde très-forte qu'elles tirent à elles. Ce câble doit être enroulé autour d'un objet fixé solidement, un balcon, un pan de mur, entre deux croisées, et renvoyé ensuite aux sauveteurs qui, en l'enroulant de leur côté autour d'un pieu solide, d'une borne, d'un arbre, d'un candélabre, etc., en attachent les deux extrémités et forment ce qu'on appelle une corde sans fin.

Les sinistrés s'attachent au câble. En bas, les sauveteurs règlent à volonté le mouvement de descente et de rotation. Ils peuvent même envoyer par ce moyen dans la maison des paniers, des échelles de cordes, des pioches pour percer les murs, et même des pompiers, tout ce que l'on veut enfin.

Si l'on craint que le feu ne consume la corde aux étages inférieurs, on installe cet appareil dans une maison en face, à l'étage correspondant, sur le toit même, partout où cela est le plus commode.

Comme on voit, ce procédé est très-simple, et il suffit, pour l'employer, d'avoir à sa disposition un câble très-long.

Pourquoi, au besoin, les pompiers n'auraient-ils pas, parmi leurs appareils, un câble et des fusils porte-amarres, pour lancer plus sûrement la ficelle où le câble aux sinistrés ?

Un remède contre la cocotte. — M. le marquis de Morsan adresse à la *Gazette des campagnes* l'avis suivant qui peut être utile aux cultivateurs :

On a signalé, comme un excellent remède pour la cocotte, l'acide phénique.

Permettez-moi d'en indiquer un que j'emploie depuis fort longtemps sur mes bêtes à cornes et mes bêtes ovines. Je leur fais boire du *petit-lait* de vache et leur lave bouche et pieds avec ce *petit-lait*.

Ce remède est parfait et sûr; il n'est peut-être pas aussi rapide que l'acide phénique, mais les animaux en guérissent facilement et ne meurent pas.

Si quelques cultivateurs veulent en essayer, ils seront satisfaits et heureux du résultat.

Des pêcheurs viennent d'apporter à Concarneau un poisson d'un genre inconnu qui s'était pris dans les amarres de leurs filets. Ce monstre appartient à la famille des squa-

les; il pèse environ 250 kilos et a de six à sept pieds de longueur. La partie antérieure du museau est d'une étrange forme arrondie et prolongée en trompe vers l'extrémité. Quatre rangs d'ouïes s'étendent sur le côté de la tête. La gueule, dont l'ouverture est d'une énorme dimension, n'est point armée de dents: elle présente seulement sur les parois latérales une sorte de fanons, à la façon des baleines. Le corps tout entier est revêtu d'une peau dure et se termine par la queue fourchue, qui est l'un des signes caractéristiques de la famille des squales.

Ce phénomène marin est déposé chez M. Etienne Guillou, et une dépêche a, dit le *Progrès des Côtes-du-Nord*, aussitôt averti M. Milne Edwards, directeur du Muséum, que l'animal était à sa disposition, s'il jugeait que l'examen dût en être utile à la science.

Samedi soir, sur le domaine de Bel-Air, situé commune de Magnac-sur-Touvre (Charente), un troupeau de brebis a été attaqué par une énorme louve suivie de cinq louveteaux. Le berger, enfant de treize ans, qui gardait ces brebis éparses, les vit tout à coup, affolées, se réunir et se grouper autour de lui. Au même instant, la louve s'empara d'une brebis et cherchait à l'étrangler. Le berger, essayant de la défendre, était entouré des louveteaux qui mordaient et déchiraient son pantalon. Les cris de cet enfant ayant été entendus, plusieurs voisins armés accoururent, et l'un d'eux frappa violemment la louve, qui lâcha sa proie et s'enfuit avec ses louveteaux dans les bois environnants, où ils ne purent être atteints.

On ne peut pas se douter de l'ingéniosité à laquelle est arrivée aujourd'hui l'industrie des cheveux artificiels.

Il y a beaucoup de femmes qui, ayant entendu dire que les postiches provenaient souvent des hôpitaux et autres endroits peu souriants, apportent dans l'achat de cet ornement un raffinement tout particulier. Elles veulent acheter la toison sur pied, ou plutôt sur tête.

On satisfait leur désir; cela coûte horriblement cher, par exemple.

Voici comment on opère: On fait venir en présence de l'acqureuse, dans l'atelier de l'artiste, une belle Bretonne en costume national.

On lui ôte le bonnet de son village, elle verse quelques larmes dans son mouchoir, les ciseaux font leur besogne, et on remet entre les mains de la Parisienne très-émue... une superbe chevelure qui était en magasin depuis longtemps, et qui a été pour la circonstance fixée avec beaucoup d'art sur la tête de la Bretonne, laquelle est ordinairement née native de Belleville.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Souscription publique A 15,264 TITRES D'ANNUITÉS

DUES PAR L'ÉTAT pour la subvention du chemin de fer de Lérrouville à Sedan (loi du 18 juillet 1868) et dont la transmission a été approuvée par arrêté ministériel du 27 mars 1876.

CETTE SUBVENTION, dont il reste encore à échoir 84 annuités 1/2 de 387,748 fr. 34, payables à raison de 193,874 fr. 17 c. par semestre, a été apportée avec autorisation ministérielle à une Société civile, dont le siège est à Paris, 6, rue Auber, constituée par acte, du 9 octobre 1875, chez M^e Pérard, notaire à Paris, dans le but unique d'ENGAISSER SEMESTRIELLEMENT LA SOMME DUE PAR L'ÉTAT et de la répartir entre les porteurs des TITRES D'ANNUITÉS émis en représentation de la subvention.

PRODUIT. — AMORTISSEMENT. Ces titres portent intérêt annuel de 25 fr., payables les 1^{er} Mars et 1^{er} Septembre de chaque année. Ils sont remboursables à 500 fr. en 83 ans par tirages semestriels, à partir de Mars 1877. Aux termes de l'acte de Société, les coupons sont payables nets d'impôts.

PRIX D'ÉMISSION: 490 francs
(Jouissance du 1^{er} Mars 1876)

PAYABLES COMME SUIT:
50 Fr. en souscrivant;
140 — à la répartition;
150 — du 10 au 15 juin 1876;
150 — du 10 au 15 juillet 1876.
Il sera bonifié 5 % pour les versements anticipés. Les intérêts de retard seront de 6 %.
Ceux qui se libéreront en souscrivant n'auront à verser que 487 fr. 75. Ils seront privilégiés en cas de réduction.
En tenant compte de la jouissance acquise sur le

coupon de 12 fr. 50, échéant le 1^{er} septembre prochain, le prix des titres d'annuités revient à 482 fr. 85. Ce qui équivaut à de l'emprunt 5 % à 96,55.

L'inscription à la Cote Officielle est demandée.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Le Jeudi 11 Mai 1876

A PARIS: A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire, et bureaux de quartier; Et à la Banque française et italienne, 34, rue de Provence.

On peut souscrire dès à présent par pli chargé.

8^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro :
4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette. — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{re} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris. (31)

Quelque chose d'intéressant!

L'annonce de fortune de Samuel Hackscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,
SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES
Depuis les plus bas prix.

TISSUS UNIS :
MÉRINOS, CACHEMIRE, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES, etc.

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

Grand assortiment de Crêtonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

TRÈS-BEAU CHOIX DE DRAPERIES
pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7 fr.

TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

GRAND DEBALLAGE

DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21,
SAUMUR.

Vu l'importance de ce déballage, il est impossible de donner ici une nomenclature détaillée de toutes les marchandises mises en vente, et qui se recommandent par leur beauté, leur fraîcheur, leur qualité, ainsi que leur bon marché.

Aperçu de quelques prix : Bonnets pour femmes, à 25 c.; Bonnets Angot, haute nouveauté, à 1 fr. 45; Jupons plissés, de 3 fr. 95 à 100 fr.

QUATRE JOURS DE VENTE SEULEMENT. — Tout est vendu prix fixe.

Etudes de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA TERRE
DES
SEMENCIÈRES

Située communes des Cerqueux et de Nueil-sous-Passavant, canton de Vihiers.

D'une contenance totale de 124 hectares 1 are 25 centiares.

Bâtiments en bon état, bois de belle venue, belle chasse.

S'adresser, pour traiter, à M. MORTAIS, ancien notaire à Angers, rue Basse-du-Mail, n° 10; à M^e AUDOUIN, à Nueil, ou à M^e CHASLE, à Angers, dépositaire du plan et des titres de propriété. (167)

A VENDRE

UNE JUMENT bai brun, six ans, 1 mètre 62 centimètres, très-bien dressée à l'attelage et à la selle, sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

LES PERSONNES

OVULES SUÉDOIS

désireuses de guérir vite et bien : **Urines irritées**, — **Ecoulements**, — **Rétrécissements**, — **Douleurs de la Vessie et des Reins**, — **Gravelle**, — **Goutte et Foie**, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste).
Conseils gratuits. Pour les **cas difficiles**, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : **Impuissance**, **stérilité**, **syphilis**, **sang vicie**, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie **COLOMER**, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : **Névralgies**, — **Spasmes**, — **Hystérie**, — **Rhumatismes**, — **Convulsions**, — **Epilepsie**, — **Asthme**, — **Coqueluche**, etc., sont traitées par lettres. (141)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON
AVEC TERRAIN,

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin.

S'adresser à M^e CLOUARD. (202)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

HOTEL DU LION-D'OR

Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes.

Vaste cour, remises et écuries.

S'adresser : à Saumur, chez M. VOSINE-MIOLLET, rue de la Tonnelle, ou à Angers, chez M^{me} veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE.

En totalité ou par parties.

UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

BAINS PUBLICS

SAISON D'ÉTÉ.

Traitements hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

2 Francs PAR AN L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Paraissant tous les Dimanches
LISTES DE TOUTES LES TIRAGES, RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS
BUREAUX 45, RUE VIENNE, 45 PARIS
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

ANNONCE DE FORTUNE
Les gains sont garantis par l'Etat.

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels **7,770,000 reichsmarcs** doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 reichsmarcs, ensuite reichsmarcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6000, 56 fois 4000, 3000, 206 fois 2500, 2400 et 2000, 415 fois 1500 et 1200, 1356 fois 500, 300 et 250, 27463 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties en l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé et le lot original entier, sortira seulement.

le demi-lot original seulement. francs 7,50 c.
le quart de lot original seulement. francs 3,75 c.
et l'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défectives) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres jusqu'à

15 Mai,
à cause de l'époque rapprochée du tirage, en toute confiance, à
Samuel Heckscher senr,
Banquier et comptoir de change, à **Hambourg** (ville libre).

Saumur, imprimerie de P. GODET.